

	CODE DE CONDUITE DU PARENT
Autorité d'approbation	Politiques, règles et procédures en matière d'intégrité
Révisée	Mai 2026
Documents connexes	Politique d'intégrité

Préambule

Le parent joue un rôle clé dans l'expérience sportive ou de loisir de son enfant. Par son comportement et son attitude, il contribue directement au climat dans lequel évoluent les participants. Le présent code vise à favoriser un environnement positif, sécuritaire et respectueux, centré sur le développement global et le bien-être des enfants.

Engagements généraux

Le parent s'engage à :

- 1. Soutenir le développement personnel et sportif de son enfant**, en l'aidant à améliorer ses habiletés, à développer son esprit sportif et de camaraderie et en l'accompagnant dans le choix d'une ou de plusieurs activités correspondant à ses intérêts.
- 2. Placer le bien-être, la sécurité et le développement de son enfant au cœur de ses priorités**, en reconnaissant que le sport ou le loisir est avant tout une source de plaisir, d'apprentissage et d'épanouissement pour l'enfant.
- 3. Respecter les rôles et responsabilités des intervenants** (entraîneurs, dirigeants, officiels, bénévoles) et leurs décisions.

Respect et intégrité

Le parent s'engage à :

- 4. Agir comme modèle positif**, en démontrant de l'esprit sportif, du respect et du franc-jeu envers toutes les personnes impliquées.
- 5. S'abstenir de toute forme d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou de comportement inapproprié**, qu'il soit physique, psychologique, sexuel, verbal ou en ligne.
- 6. Respecter toutes les personnes**, sans discrimination fondée notamment sur l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'origine ethnique, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle.

7. **Utiliser un langage approprié et respectueux**, en s'abstenant de tout commentaire dégradant, humiliant, dénigrant, intimidant, insultant, haineux, vulgaire ou menaçant.
8. **Encourager l'effort, l'apprentissage et la progression**, plutôt que la performance à tout prix ou la victoire.
9. **Reconnaître et valoriser les bonnes performances**, tant celles de son enfant que celles des autres participants, y compris les adversaires.
10. **Favoriser le respect des règles du sport et des règles de régie interne de l'équipe ou programme de son enfant** et soutenir leur application.
11. **Éviter toute pression indue**, projection irréaliste ou critique excessive pouvant nuire à la motivation, à l'estime de soi ou au plaisir de l'enfant.
12. **Faire un usage éthique et responsable des médias sociaux et des technologies**, en s'abstenant de diffuser des contenus nuisibles, diffamatoires ou portant atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'intégrité d'autrui.
13. **Signaler et encourager à signaler sans délai** à une personne en situation d'autorité (entraîneur, responsable désigné) ou conformément aux mécanismes appropriés toute situation d'atteinte à l'intégrité ou situation préoccupante, qu'il en soit victime ou témoin.
14. **Prendre connaissance des ressources éducatives disponibles**, notamment celles du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport, et contribuer à leur mise en pratique.